



MAIRIE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT
☎ 02 97 93 02 33
📠 02 97 93 06 67

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LOYAT

25 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LOYAT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TREHOREL Denis, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **18 janvier 2018**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

Présents : Denis TREHOREL, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Didier BOURNE, Delphine MAINGUY, Yannick MONNIER, Magalie GUILLEMAUD, Danielle GUILLAUME, Odile SANTIER, Guy GICQUEL, Solène LE MOING, Sébastien LE RAY, Nadège DEMOLLIENS, Bernard HALLIER, Sylvie BEAUJEAN, Viviane LE BORGNE, Alain PUISSANT, Laurent RICHARD-PARPAILLON .

Absent(e)s excusé(e)s : Françoise ARNOLDO donne pouvoir à Viviane LE BORGNE

Secrétaire : Delphine MAINGUY est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu de séance du 7 décembre 2017,
- 2 Modification du tableau des effectifs
- 3 Demande de subvention pour la classe de neige de l'école Sainte Jeanne d'Arc
- 4 Projet de Création d'une Maison de l'enfance
- 5 Demande de subvention projet création d'une Maison de l'enfance
- 6 Approbation des nouveaux statuts de Ploërmel communauté
- 7 Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel (SCoT)
- 8 Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses Adjointes dans le cadre de leurs délégations,
- 9 Demande de subvention Entretien de la voirie hors agglomération Département du Morbihan

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2017

Chaque conseiller a reçu un compte rendu de la séance du 7 décembre 2017.

- ➔ Le Maire propose au conseil municipal :
- d'approuver le compte-rendu.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte rendu de la séance du 7 décembre 2017

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

2) Modification du tableau des effectifs

Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi de catégorie B, filière administrative, Rédacteur Territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018, et de modifier le tableau des effectifs.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver cette création d'emploi,
- de modifier le tableau des effectifs,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver cette création d'emploi,
- de modifier le tableau des effectifs,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

3) Demande de subvention pour la classe de neige de l'école Sainte Jeanne d'Arc

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de l'école Sainte Jeanne d'Arc pour un projet de classe transplantée à la neige dans les Alpes pour 27 enfants de CM au mois de mars. Le coût total de la semaine est de 456 € par enfant.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'attribuer une aide d'un montant de 80.00 € par enfant participant
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Mme Maud GAVAUD et M. Sébastien LE RAY ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une aide d'un montant de 80.00 € par enfant participant
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

4) Projet de Création d'une Maison de l'enfance

L'avant-projet sommaire (APS) de la Maison de l'enfance a été validé lors de la réunion 9 janvier 2018 avec le cabinet d'Architecte LAUS.

Il est présenté au conseil sur support audiovisuel.

ESTIMATION APD – Liste des Lots

LOTS N°	DESIGNATIONS DES LOTS	MONTANT HT
1	TERRASSEMENTS- VRD	20.840.00€
2	GROS OEUVRE	123.000.00€
3	CHARPENTE METALLIQUE	58.867.00€
4	ETANCHEITE	45.000.00€
5	MENUISERIES EXTERIEURES	62.000.00€
6	MENUISERIES INTERIEURES	77.800.00€
7	CLOISONS SECHES – DOUBLAGES – ISOLATION	35.000.00€
8	REVETEMENTS DE SOLS	39.200.00€
9	PEINTURE	12.500.00€
10	CHAUFFAGE VENTILATION	75.000.00€
11	PLOMBERIE SANITAIRE	
12	ELECTRICITE	
13	PAYSAGE	40.676.00€
	TOTAL TRAVAUX	589.883.00€
OPTIONS	ALARME ANTI INTRUSION	3.500.00€
	VARIATION DE LUMIERE SALLE DE SIESTE	1.000.00€
EXTERIEURS	AMENAGEMENTS ET RESEAUX	47.932.00€
	TOTAL GENERAL TRAVAUX	642.315.00€

➔ Le Maire propose au conseil municipal d'en prendre connaissance

5) Demandes de subventions projet création d'une Maison de l'enfance (Rapporteur Didier BOURNE)

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
TERRASSEMENTS- VRD	20.840.00€	État – DETR (35% de 300.000€)	105.000,00€	13.75%
GROS OEUVRE	123.000.00€	État – FSIL	100.000,00€	13.09%
CHARPENTE METALLIQUE	58.867.00€	Contrat de partenariat Région/État	200.000,00€	26.18%
ETANCHEITE	45.000.00€	Département – PST (25% de 500.000€)	125.000,00€	16.36%
MENUISERIES EXTERIEURES	62.000.00€	CAF	22.915,00€	3%
MENUISERIES INTERIEURES	77.800.00€			
CLOISONS SECHES – DOUBLAGES – ISOLATION	35.000.00€			
REVETEMENTS DE SOLS	39.200.00€			
PEINTURE	12.500.00€			
CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE-SANITAIRE ELECTRICITE	75.000.00€			
PAYSAGE	40.676.00€			
Options Travaux	4.500.00€			

Aménagements et réseaux	47.932.00€			
TOTAL TRAVAUX	642.315.00€	Total Aides publiques	552.915,00€	72.38%
Honoraires maîtrise d'œuvre (dont OPC)	64.231.00€	Commune	142.181.00€	18.62%
Contrôle technique, SPS	8.900.00€	Prêt CAF	68.745,00€	9%
Divers (sondage sol, tolérance, aléas, assurance DO)	48.395.00€			
COUTS AUTRES	121.526.00€	Total Autofinancement	210.926.00€	27.62%
COUT TOTAL H.T	763.841.00€	TOTAL RESSOURCES	763.841,00€	100%
TVA 20%	152.768.20€			
COUT TOTAL T.T.C	916.609.20€			

→ Le Maire propose au conseil municipal.

- d'approuver ce plan de financement de la Maison de l'enfance,
- de l'autoriser à faire les demandes de subventions ci-dessus,
- de l'autoriser à faire les demandes de prêts ci-dessus,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ce plan de financement de la Maison de l'enfance,
- de l'autoriser à faire les demandes de subventions ci-dessous :
 - État – DETR demande d'une subvention de 105.000.00 €
 - État – FSIL demande d'une subvention de 100.000.00€
 - Contrat de partenariat État/Région demande d'une subvention de 200.000.00€
 - Département du Morbihan – PST demande d'une subvention de 125.000.00€
 - CAF – demande d'une subvention de 22.915.00€
- de l'autoriser à faire une demande de prêt à la CAF d'un montant de 68.745.00€
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents,

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

6) Approbation des nouveaux statuts de Ploërmel communauté

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la fusion des quatre communautés de communes formant aujourd'hui Ploërmel communauté a eu lieu le 1^{er} janvier 2017.

Depuis cette date, celle-ci s'est organisée et un travail important a été réalisé par les commissions pour préparer, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, la proposition de statuts qui est soumise à son examen au cours de cette séance. Ce travail, déjà engagé en 2016 avait fait l'objet de la sollicitation de l'avis des conseils municipaux en fin d'année 2016. En 2017, les commissions communautaires au sein desquelles siègent des conseillers communautaires mais aussi des conseillers municipaux ont travaillé sur ces statuts et sur ce que pourra être l'intérêt communautaire en fonction d'une méthodologie proposée et adoptée, rappelée en annexe à la présente délibération.

Il expose que le texte proposé reprend en son article 8, en ce qui concerne les compétences obligatoires et les compétences optionnelles, les dispositions du code général des collectivités territoriales, et pour ces dernières, il précise que le conseil devra ultérieurement se prononcer sur la définition de l'intérêt communautaire sur lequel un important travail a déjà été réalisé. Dans une troisième partie de l'article 8, les statuts incluent les compétences facultatives qui pourront être exercées.

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales, la décision sur ces nouveaux statuts est prise à la majorité qualifiée des deux-tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou, par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux-tiers de la population

Vu la proposition des statuts joints à la présente délibération,

Vu l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales,

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- de se prononcer sur la proposition des statuts de Ploërmel Communauté tels qu'ils figurent en annexe ;
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver la proposition de statuts de Ploërmel Communauté tels qu'ils figurent en annexe ;**
- **de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.**

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

7) Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel (SCoT)

Lors du Comité syndical du 20 décembre 2017, les élus du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural ont arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme. Chaque Assemblée délibérante des 58 communes concernées dispose d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne.

L'ensemble des documents ont été transmis aux conseillers.

Vu la délibération SCoT n°2017-42 du comité syndical du PETR Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne portant sur l'arrêt du projet de SCoT affichée en mairie et jointe à la présente délibération,

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de formuler un avis sur l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de formuler un avis favorable sur l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 1 Contre : 0 Abstention : 18

8) Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses adjoints dans le cadre de leurs délégations

Budget Principal :

- Lacroix signalisation, Saint Herblain – fourniture de panneaux de signalisation – 3793.14€ TTC
- S.M.B.A , Guégon – Effaçage des bandes de stop et cédez le passage et dépose des panneaux et supports – 2018.40€ TTC
- Imprimerie Poisneuf, Josselin – Impression du Bulletin municipal – 1669.01€ TTC
- SACPA, Casteljaloux – contrat annuel de capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique transport et gestion de la fourrière animale – 1606.30€ TTC
- Farago, Vannes – Contrat annuel de lutte contre les nuisibles – 2668.52€ TTC
- Berger-Levrault, Boulogne-Billancourt – contrat annuel de maintenance postes informatiques et assistance système et réseau – 588.00€ TTC
- ATEC, Pacé - Mission de maîtrise d'œuvre pour la création et la rénovation des trottoirs en agglomération – 8624.40€ TTC
- Quarta, Cesson-Sévigné – levés topographiques rues supplémentaires – 2160.00€ TTC

Budget Assainissement :

- ETA Chauderlier, Guilliers – Curage des fossés et évacuation de terre Lagunes du Haut Crénion – 2.16€TTC du mètre linéaire.
- Tardif, Mauron – Mise en place d'une clôture à la Lagune de Crénion – 11798.28€ TTC
- Tardif, Mauron – Mise en place d'une clôture au Poste de relevage du Camping – 7137.01€ TTC

➔ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance

9) Demande de subvention Entretien de la voirie hors agglomération Département du Morbihan

Il a été programmé des travaux d'entretien sur 3410ml de voirie communale pour 2018 :

- VC 7bis de Lesvran vers La Rosaie – 2440 ml de voirie
- Parcelle ZY 76 accès habitation Les Rosiers La Ville Cadio – 65 ml de voirie
- Chemin Chomaud accès habitation Le Freique – 45 ml de voirie
- VC 30bis de Catomheuc vers La Ville Hein – 860 ml de voirie

Pour un montant total prévisionnel de travaux de 56.412.46 € HT

Considérant la charge importante de cette programmation sur le budget communal, il est nécessaire de faire appel au Département du Morbihan pour obtenir une subvention Entretien de voirie hors agglomération. Les dépenses subventionnables sont plafonnées à 15000 € HT par Km de voirie,

Le taux appliqué à la commune de Loyat pour l'année 2018 tenant compte de la densité de population et du potentiel financier est de 40% du montant HT des travaux subventionnables.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
VC 7bis Lesvran – La Rosaie	37.091.60 €	Département du Morbihan Entretien de voirie hors agglomération	20.460.00€
Accès habitation Les Rosiers La Ville Cadio	3.554.55 €	Auto financement Commune de Loyat	35.952.46€
Accès habitation Chemin Chomaud Le Freique	2.389.01 €		
VC 30bis Cantomheuc – La Ville Hein	13.377.30 €		
TOTAL	56.412.46 €	TOTAL	56.412.46 €

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De solliciter le Département du Morbihan pour une subvention Entretien de la voirie hors agglomération au titre de l'année 2018 d'un montant de 20.460.00€
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter le Département du Morbihan pour une subvention Entretien de la voirie hors agglomération au titre de l'année 2018 d'un montant de 20.460.00€
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Informations

Présentation du budget prévisionnel 2018 : le mardi 13 mars à 20 heures

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 22 mars à 20 heures

Fin de séance : 22H45